

08976-2008

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire
de la Ville de Lancy

09 juin 2008

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la demande du Conseil administratif du 22 avril 2008;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 22 mai 2008;

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975

ARRÊTE :

Il est donné le nom de :

chemin des Olliquettes

à la contre-route située le long de la route du Pont-BUTIN et de la route de Chancy, partant du chemin des Pâquerettes et aboutissant au chemin du Gué.

Lieux-dit figurant sur l'atlas Mayer. Ce nom désigne des terres fertiles d'après la langue celte.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} septembre 2008

Le code voie de cette artère est le : 62774.

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DCTI	1 ex.
DF	1 ex.
DI - OCP	1 ex.
DT	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

Le chancelier d'Etat :